

(formulaire à compléter obligatoirement et à retourner en mairie au moins 15 jours

avant la date de l'évènement soit par courrier, soit par mail : mairie@eschau.fr)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS

Demandeur : Je soussigné(e)

Agissant pour le compte de l'association :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion de :

Type de manifestation :

Date(s) et heure(s) :

Lieu :

Catégorie de la buvette temporaire demandée :

1^{ère} catégorie : boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat),

3^e catégorie : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur,

Nombre de licences déjà demandées pour l'année :

Date :

Signature :